

ARRETE n°ADMG_2025_009 du Président Portant délégation du droit de préemption

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de compétence PLUI à Pèvèle Carembault au 1^{er} juillet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.300-1, L 211-1 à L 211-5, L 213-1 à L 213-18, et R 213-1 à R 213-26 relatifs à l'exercice des droits de préemption ;

Vu la délibération CC_2021_121 du Conseil communautaire en date du 5 juillet 2021, relative à la délégation du droit de préemption aux communes.

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire a décidé :

- D'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbanisation futures des PLU approuvés ou à approuver sur le territoire
- De donner **délégation**, en application de l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales, à Monsieur le **Président** pour exercer en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain,
- D'autoriser Monsieur le Président à **déléguer** l'exercice du Droit de Préemption Urbain, dans les conditions prévues à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, aux **communes**, établissements publics y ayant vocation, et, le cas échéant, aux concessionnaires d'opération d'aménagement, soit sur une ou plusieurs parties des zones d'aménagement concertées, soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instauration du Droit de Préemption Urbain et à sa mise en œuvre.

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien immobilier précisé dans l'article premier de la présente décision ;

Considérant la demande de délégation formulée par la commune de **Templeuve** ;

ARRETE

Article 1 : De déléguer l'exercice du droit de préemption à la commune de **Templeuve** sur le bien repris ci-dessous :

Déclaration d'intention d'aliéner du bien n° IA 059 586 25 00078 reçue en mairie le 18/07/2025

Noms des vendeurs

Madame PLACET née FOURNIER Marie-France
Madame SCHEERS née FOURNIER Marielle
Madame SCHELLENBERG née FOURNIER Hélène
Monsieur FOURNIER Guillaume
Monsieur FOURNIER Julien

Adresses

42 rue du maresquel 59242 Templeuve
7 rue de la passementerie 59242 Templeuve
22 rue Victor Basch 83400 HYERES
4 résidence Breteuil - appt 441 – 59800 LILLE
15 B Rue Jules Ferry 5970 ENNEVELIN

Représentés par : SPC LESAGE ET POTTIE 28 rue Demesmay 59242 Templeuve

Immeuble bâti sur terrain propre,

Référence cadastrale : AP 230 Pour une superficie de 283 m²

Adresse du bien : 73 Rue de Roubaix 59242 Templeuve

Nom de l'acheteur : Monsieur Sergio LAMBELIN 8 rue de Roubaix 59242 Templeuve

Prix de vente : 200 000 € TTC (Deux cent mille euros)

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication ;

Article 3 : M. Vincent EECKEMAN, Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Fait à PONT-A-MARCQ, le

31 ~~VII~~ 2025

Luc FOUTRY

Le Président de la Communauté de communes
Pévèle Carembault

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ADMG_2025_009
Objet :	Arrete portant delegation du droit de preemption - Templeuve
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.3 - Droit de preemption urbain
Identifiant unique :	059-200041960-20250731-ADMG_2025_009-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250731-ADMG_2025_009-AI-1-1_0.xml	text/xml	888 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : Arrete portant delegation du droit de preemption _ Templeuve.pdf Nom métier : 99_AI-059-200041960-20250731-ADMG_2025_009-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	117.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	4 août 2025 à 14h16min51s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 août 2025 à 14h16min55s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Antoine
En attente de transmission	4 août 2025 à 14h16min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 août 2025 à 14h17min33s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	4 août 2025 à 14h17min45s	Reçu par le MI le 2025-08-04

